



**CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 8 mars 2007
CONCERNANT LES BONS SUR ACTION(S)**

Type de Bons : Européen

Exercice automatique à la Date de Maturité

EMETTEUR : BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V

- Date d'Emission : 12 mars 2007

Garant : BNP PARIBAS

- Prise ferme : BNP Paribas Arbitrage S.N.C

| Tranche | Nature du Bon d'Option | Nombre de Bons émis | Action | Bourse | Marché Organisé | Lot de Bons | Prix d'Emission |
|---------|------------------------|---------------------|---------------------|----------------|-----------------|-------------|-----------------|
| 6A | Achat | 2 500 000 | ALTRAN TECHNOLOGIES | Euronext Paris | Euronext.liffe | 5 | EUR 0,02 |

| Tranche | Prix d'Exercice | Date d'Exercice | Date de Maturité | Code ISIN | Code Mnémonique | Code Commun |
|---------|-----------------|------------------|------------------|--------------|-----------------|-------------|
| 6A | EUR 9 | Date de Maturité | 14 juin 2007 | NL0000660173 | 2026B | 27554920 |

| | |
|---|---|
| Devise de Règlement | EUR |
| Nombre minimum de Bons négociables sur l'Eurolist d'Euronext Paris | 1 000 Bons d'Option par tranche (ou, au-delà de ce nombre, par multiple entier de 1 000 Bons d'Option) |
| Modalités de Règlement | Règlement en Espèces |
| Clause de Radiation | Les Bons seront radiés de l'Eurolist d'Euronext Paris SA six Jours de Bourse avant la Date de Maturité |
| Modalités d'assimilation | Les Bons sont assimilables aux 5 000 000 Bons d'Option émis le 11 Novembre 2006. Cette assimilation, objet du présent document, s'effectuera à la date de cotation des Bons d'Option. |
| Quotité Minimum d'Exercice | Non applicable |
| Quotité Maximum d'Exercice | Non applicable |
| Contact Investisseurs | Marketing Warrants et Certificats 0 800 235 000 (n° vert) |
| Référence du Prospectus de Base et du (des) Supplément(s) d'Information(s) | <ul style="list-style-type: none"> - Le Prospectus de Base visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 25 aout 2006 sous le n° 06-294 - Le Supplément d'Information visé par l'Autorité des marchés financiers le 7 mars 2007 sous le n°07-076 - Le Document de Référence du Garant déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 mars 2007 sous le n°D. 07-0151 ; la dernière information relative au Garant peut être consultée sur le site www.invest.bnpparibas.com |



Avertissement des sociétés :

L'Autorité des Marchés Financiers attire l'attention du public sur le fait que :

*La société **Altran Technologies** fait savoir aux investisseurs que les warrants sont des produits volatils qui s'adressent à des spécialistes et ne devraient être achetés et négociés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques.*

Avertissement de l'Emetteur :

Les Bons peuvent être sujets à d'importantes fluctuations de cours, qui peuvent dans certaines circonstances, se traduire par une perte intégrale du prix d'achat des Bons. L'attention des acheteurs potentiels de Bons est attirée sur le fait qu'ils ne devront prendre leur décision d'investissement qu'après examen approfondi avec leurs propres conseils de l'adéquation de ces Bons au regard de leur situation financière.